

*Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement*

Conseil d'administration
Séance du 29 janvier 2021

Délibération n°2.1

Le 29 janvier 2021, le Conseil d'administration de l'institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de participants : 25

Membres représentés (procuration) : 6

Quorum : 16

Point 2 – Approbation des comptes-rendus

Délibération 2.1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 2020

Le projet de compte rendu a fait l'objet d'un envoi aux administrateurs présents le 19 juin dernier. Seul un administrateur a fait des propositions de modifications concernant ses interventions. Ses remarques ont été prises en compte dans le compte rendu soumis présenté à ce compte-rendu.

ADOPTÉ : à 26 voix pour
 à 0 voix contre
 et 4 abstentions exprimées

Délibération n°2.1

Objet : Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration provisoire du 19 juin 2020

Le Conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 janvier 2021, approuve le procès-verbal du Conseil d'administration provisoire du 19 juin 2020.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

Le Président du Conseil d'administration

Dominique Chargé

Signature D. Chargé

Projet de compte-rendu du Conseil d'administration provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Séance du 19 juin 2020

Réunion en visioconférence

21 personnes présentes, 5 personnes représentées sur 28 membres en exercice du conseil d'administration provisoire.

Dominique Chargé ouvre la séance. Il explique qu'il peut être intéressant à l'avenir d'alterner entre le mode de fonctionnement par visioconférence qui est commode et en présentiel.

Armelle Carnet Lebeurrer et Dominique Chargé ont une pensée pour Morgane Boutin, une collègue d'AgroCampus Ouest qui est décédée.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration provisoire du 19 mai 2020

Le compte-rendu a fait l'objet de certains ajustements, avec les compléments demandés par une administratrice.

Gerhard Buck-Sorlin propose d'utiliser des sondages sur Zoom pour améliorer la transparence des votes par visio-conférence, et Jean-Pierre Barillère partage qu'il a déjà testé positivement la méthode.

Anne-Lucie Wack précise que si l'Institut Agro doit recourir à du mode distanciel pour de prochaines réunions ou sur la durée, il faudra effectivement de recourir à des systèmes de vote sécurisés et que plusieurs systèmes actuellement à l'étude peuvent être envisagés.

Fatiha Fort suggère d'alléger les ordres du jour afin d'avoir le temps de discuter sur chaque point à voter, même si cela nécessiterait de faire plus de conseils d'administration.

Dominique Chargé espère conserver la même objectivité et efficacité qu'en présentiel, mais se dit ouvert à une discussion si certains ressentent une frustration. Il explique que le temps d'échange avant chaque vote permet d'exprimer les différentes opinions de façon démocratique, le vote n'étant ensuite que leur expression formelle. Il prend note des différentes suggestions.

Vote : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Anne-Lucie Wack explique qu'il s'agit d'un conseil d'administration avec des délibérations techniques qui ne pouvaient pas attendre et qu'un pré-CA a déjà permis de clarifier un certain nombre de points avec les élus des deux écoles, afin d'alléger les débats et de permettre une prise de parole plus importante des personnalités extérieures.

Dominique Chargé salue l'initiative et encourage la poursuite de cette manière de procéder, notamment pour les sujets concernant la relation avec les représentants du personnel.

2. Formation et Recherche

2.1 Modification des règlements des études

Anne-Lucie Wack présente la délibération. Elle rappelle que nous avons prorogé les règlements des 2 écoles lors du conseil d'administration de janvier 2020 dans l'attente de leur mise en cohérence globale et homogénéisation rédactionnelle, tout en respectant les spécificités des 2 écoles. Le chantier est engagé avec l'objectif d'un règlement des études consolidé validé pour la rentrée 2021-2022. Les modifications proposées concernent des règles de priorité dans les places dans les cursus pour AgroCampus Ouest, ainsi qu'une précision sur les stages de 1^{ère} année à la suite de la crise du Covid-19 qui n'avait pas pu être prise en compte lors du dernier conseil d'administration pour Montpellier SupAgro.

Isabelle Chmitelin suggère la transmission au préalable d'une courte note de présentation aux administrateurs afin d'éviter de perdre du temps en séance.

Bénédicte Fontez fait remarquer la priorité donnée aux étudiants de Montpellier SupAgro par rapport aux étudiants hors institut pour les options de 3^e année proposées à AgroCampus Ouest, alors qu'il n'existe pas de dispositif réciproque à Montpellier SupAgro.

Dominique Chargé propose de valider la délibération en y apposant la condition d'une nouvelle rédaction du règlement des études de Montpellier SupAgro intégrant une disposition symétrique, avant le prochain conseil d'administration.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, avec la condition énoncée ci-dessus.

2.2 Critères généraux d'exonération des droits d'inscription

Anne-Lucie Wack présente la délibération. Elle explique qu'il s'agit d'une régularisation pour formaliser les critères au niveau de l'institut car ils ont déjà été adoptés par les 2 écoles. La délibération inclut également des exonérations pour les étudiants qui vont prolonger leur cursus dans le contexte du Covid-19, des exonérations de droit (par exemple sur critères sociaux ou liées à des accords internationaux), ou liées à des choix stratégiques. Elle rappelle que c'est le(la) Directeur(rice) Général(e) qui accorde des exonérations dans le cadre fixé par le conseil d'administration, et qui l'en informe en fin d'année.

Fatiha Fort demande si le cas des étudiants étrangers qui vont s'inscrire à la rentrée mais ne nous rejoindront qu'en janvier 2021 est prévu dans les exonérations.

Carole Sinfort confirme qu'un travail est en actuellement mené sur les différentes situations. Le cas évoqué n'est pas prévu directement dans le texte mais la plupart des étudiants concernés sont déjà visés par les articles 4 et 5 sur les exonérations totales ou partielles.

Bruno Gadoud ajoute que même les étudiants dont la continuité pédagogique est assurée pourront demander une exonération, mais dans la mesure où le service est rendu, il n'est pas sûr que ce soit accepté.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité

2.3 Actualisation des tarifs des formations de l'établissement

Anne-Lucie Wack présente la délibération. Elle explique que l'actualisation concerne uniquement le diplôme du mastère spécialisé MAEVA de Montpellier SupAgro qui est labellisé « Conférence des grandes écoles », réalisé avec l'école de management de Lyon. Le tarif a été porté à 20 000 euros (il était avant à 18 500 euros) et sort donc du champ de la délégation de pouvoir accordée par le conseil

à l'administratrice provisoire qui est plafonné à 10 000 euros. En général les étudiants sont inscrits à l'E.M, mais il s'agit ici de couvrir les cas particuliers qui doivent s'inscrire à Montpellier SupAgro, notamment dans le cadre d'inscription en formation continue.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité

2.4 Eméritat en faveur du Professeur Jean Cordier (Agrocampus Ouest)

Anne-Lucie Wack rappelle que le décret statutaire des enseignants chercheurs de 1992 prévoit que le titre de professeur émérite est attribué par le conseil d'administration. Les délibérations proposées concernent une nouvelle demande de 3 ans pour Monsieur Cordier et une prolongation d'un an seulement pour finaliser des dossiers pour Monsieur Regnard, dans chaque cas les instances provisoires de chaque école ont donné un avis favorable.

Cyril Kao demande les critères de délivrance des éméritats car le règlement intérieur du nouvel établissement ne les précise pas, alors qu'il est visé dans la délibération avec l'avis des instances provisoires.

Philippe PUECH répond qu'une note de cadrage a été réalisée à Montpellier SupAgro et prévoit une durée d'un an renouvelable, avec un projet précis à définir qui passe par les instances et fait l'objet d'une lettre de mission. Il suggère qu'il serait utile de créer une note harmonisée entre les 2 écoles sur le protocole, avec éventuellement aussi des critères d'opportunité.

Carole Sinfort ajoute que ce qui est recherché, c'est une personne qui assure un transfert des compétences et l'encadrement de thèses en codirection avec des plus jeunes qui récupéreront l'activité, dans l'intérêt de l'équipe de recherche ou l'unité concernée. Le but n'est pas de démarrer de nouvelles activités.

Isabelle Chmitelin précise qu'il existe un cadrage commun à l'ensemble des établissements au niveau du Ministère de l'agriculture pour les éméritats.

Armelle Carnet Lebourrier explique qu'AgroCampus Ouest s'inscrit dans le dispositif national avec une durée maximale de 3 ans (renouvelable par année) et suit également un objectif de transmission en termes de projets de recherche.

Didier Gascuel pense qu'il n'y a pas de soupçon à avoir sur des excès liés aux éméritats.

Marie-Christine Cormier Salem interroge sur le surcoût pour les écoles, les moyens octroyés et demande si cela peut être un prétexte pour inscrire un nouvel étudiant.

Carole Sinfort répond que les professeurs éméritats ne peuvent pas prendre de nouveaux étudiants.

Fatiha Fort demande aussi des précisions sur les bénéfices.

M'hamed Drissi explique que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation recourt à une procédure similaire limitée dans le temps, avec souvent une période renouvelable sans aucune responsabilité au niveau de l'établissement. L'un des objectifs est de faire bénéficier les équipes des réseaux du professeur émérite à l'international, ce qui constitue un levier pour dynamiser la recherche. Les frais de mission peuvent être pris en charge mais il n'y a pas de coûts en termes de salaires ou autres.

Anne-Lucie Wack précise que les éméritats sont peu nombreux. Les coûts sont très limités (bureautique, frais de déplacement...) alors que les bénéfices sont importants pour l'établissement. Elle précise que cela ne concerne que les enseignants-chercheurs retraités.

2.5 Demande de prolongation de l'Éméritat de Jean-Luc Regnard (Montpellier SupAgro)

Gerhard Buck-Sorlin souhaite savoir si c'est Monsieur Regnard ou la direction qui est à l'origine de cette prolongation car le personnel a été surpris lors de sa prise de contact avec les collègues d'Angers.

Carole Sinfort explique qu'une réflexion a été menée après la demande d'éméritat du professeur pour lui confier une mission en phase avec la construction de l'Institut. Il lui a donc été proposé de prendre contact avec Angers pour établir une cartographie de l'enseignement.

Anne-Lucie Wack souligne l'aspect stratégique du sujet pour la construction de l'Institut.

Marie-Stéphane Tixier rappelle que des liens existent déjà entre Montpellier et Paris, l'idée est donc de renforcer ceux avec les campus de Rennes et d'Angers. La cartographie permet d'avoir une vision sur ce qui se fait dans chacune des écoles et éventuellement se projeter pour l'avenir. Jean-Luc Regnard connaît bien les collègues d'Angers, et pourra effectuer une tâche que les autres enseignants-chercheurs n'ont pas le temps de faire. Elle propose aussi de mettre en place des binômes d'éméritat.

Anne Laperche signale la nécessité de considérer l'ensemble des acteurs.

Vote : les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité

Délibérations restreintes aux Enseignants Chercheurs :

2.6 Avis sur la demande de départ en délégation de Philippe Boudes (Agrocampus Ouest)

Anne-Lucie Wack indique qu'il s'agit d'un départ au CNRS pour Philippe Boudes et à l'INRAE pour Sabine Treguer. Ces délibérations doivent être votées en formation restreinte aux enseignants-chercheurs.

Armelle Carnet Lebeurrier précise que la direction de la recherche d'Agrocampus Ouest accompagne chaque année jusqu'à 3 demandes de délégations. Pour Philippe Boudes, la délégation (prévue de septembre 2020 à août 2021) vise à renforcer des dynamiques existantes au sein de l'Institut Agro sur des questions sociologiques et de transition agro-écologique.

2.7 Avis sur la demande de prolongation en délégation de Délégation Sabine Treguer (Agrocampus Ouest)

Armelle Carnet Lebeurrier expose les objectifs de la prolongation cette délégation : consolider des travaux de recherche de Sabine Treguer dans la thématique de l'alimentation et la stratégie de marketing sur la coordination des filières, notamment sur la contractualisation des coopératives agricoles dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement, et développer la collaboration internationale avec des universités partenaires. La directrice d'Agrocampus Ouest informe que les 2 demandes ont reçu un avis favorable de la commission des enseignants et du conseil scientifique de l'école.

Vote : les deux délibérations sont approuvées à l'unanimité du collège des enseignants-chercheurs

3. Gouvernance

3.1 Ressources humaines

- 3.1.1 Ouverture d'emplois au titre de l'article L.812-1 du code rural et de la pêche maritime (Agrocampus Ouest)

Sylvain Bagarie présente la délibération. Il explique qu'Agrocampus Ouest poursuit la transformation des certains emplois de catégorie B et C. En effet, le statut de la fonction publique dans le cadre de l'article 6 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 limite ces emplois à un temps incomplet. Or, le code rural permet de les recruter à temps complet. A mesure que les demandes et les besoins dans les services se font jour, un changement du support juridique est donc réalisé pour augmenter la quotité de travail d'agents sur des emplois permanents (en l'occurrence ici de 70 à 80%), sans recrutement de nouvelles personnes. Un cadre général a été fixé et repris dans la délibération : cela doit s'opérer dans l'intérêt du service, avec une mutualisation de fonctions antérieures, etc. L'idée étant aussi de rationaliser l'organisation.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité

- 3.1.2 Prime pour charges administratives pour l'année universitaire 2019-2020 (Agrocampus Ouest)

Anne-Lucie Wack présente la délibération. Elle explique qu'il s'agit d'une régularisation concernant Agrocampus Ouest pour l'année passée, et que cela avait déjà été fait pour Montpellier SupAgro. Une obligation réglementaire impose de passer ce sujet au conseil administration au début de chaque année universitaire, donc le dossier repassera pour les 2 écoles au conseil administration d'octobre. Des pratiques différentes existent entre les 2 écoles, à la fois dans la procédure et le périmètre considéré. Il y a donc un chantier à conduire sur cette thématique, mais il est complexe parce qu'il est en lien avec le référentiel d'équivalence horaire des enseignants-chercheurs et qu'il convient de le mener en cohérence avec AgroSup Dijon. Une phase de diagnostic est actuellement en cours pour savoir quels sont les moyens nécessaires et le temps que cela prendra. Elle souligne l'importance de cette question, en tant que véritable socle pour les enseignants-chercheurs en ce qui concerne la gouvernance de leurs activités et les inflexions stratégiques de l'établissement (vers l'international, le numérique...).

Philippe Puech ajoute que la PCA est en lien direct avec l'équivalence horaire des enseignants-chercheurs. Certaines activités peuvent être soit valorisées soit au travers de cette prime, soit intégrées dans le référentiel horaire. Il remarque que les attributions de PCA sont assez similaires à Montpellier SupAgro et AgroSup Dijon, à travers des fonctions typiquement administratives et en nombre modéré (5 et 6 respectivement par établissement), alors que 33 enseignants-chercheurs bénéficient d'une PCA à Agrocampus Ouest qui y intègre des éléments reversés dans le référentiel pour les deux autres écoles. A la rentrée prochaine, il conviendra de délibérer sur la liste des fonctions ouvertes à la PCA, même si elles ne sont pas modifiées. Même si l'objectif n'est pas de tout harmoniser, il est assez peu concevable d'avoir des écarts relativement importants sur des fonctions similaires comme les directeurs de département. Or, les taux sont variables et certains de ces écarts se retrouvent aussi dans le référentiel. Le chantier s'annonce ainsi compliqué. Il conviendra d'abord de mener une analyse puis de poursuivre le travail au sein des instances, notamment les commissions et le conseil des enseignants.

Anne Laperche comprend la nécessité de revoir à la fois la prime pour charges administratives et le référentiel horaire mais attire la vigilance sur l'importance de conserver les deux en binôme tant qu'ils ne sont pas stabilisés. Elle explique que les primes accordées à Agrocampus Ouest ne sont pas forcément entières et plus nombreuses car certaines activités ne figurent pas dans le référentiel horaire.

Didier Gascuel signale que le montant de l'enveloppe globale est équivalent dans les écoles. Le choix qui a été fait est d'attribuer une petite prime à un grand nombre de personnes qui ont des responsabilités à Agrocampus Ouest. Elle remplace parfois des heures supplémentaires.

Marie-Stéphane Tixier rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, il y avait aussi une atomisation à Montpellier SupAgro. C'était une manière de valoriser des activités des enseignants-chercheurs qui n'étaient pas dans le réalisé pédagogique. Puis un débat a eu lieu et une option a été retenue.

Bénédicte Fontez demande si par conséquent la somme distribuée à chaque bénéficiaire à Montpellier SupAgro a diminué.

Philippe Puech répond que la PCA a été transférée vers le référentiel il y a deux ans en conservant le même montant pour le bénéficiaire. Mais on observe un grand écart sur certaines fonctions (exemple : directeur de département) entre Montpellier SupAgro et Agrocampus Ouest, ce qui explique les différences.

Hélène Guido-Halphen souhaite savoir quand le travail sera mené à 3 et non plus à 2 écoles, et le périmètre concerné.

Anne-Lucie Wack rappelle que l'entrée d'AgroSup Dijon a été décalée en 2022. Cependant, une feuille de route a été élaborée pour préciser les sujets qu'il faut absolument travailler en configuration à 3 écoles car il serait contre-productif de s'apercevoir à l'entrée effective d'AgroSupDijon que des options qui ont été prises ne conviennent pas dans la configuration à 3 écoles. Beaucoup de chantiers sont ainsi conduits entre les 3 écoles.

Didier Gascuel apporte une précision sur les critères d'attribution à Agrocampus Ouest : il a été décidé de ne pas les modifier, sachant que nous sommes dans une année de transition.

Fatiha Fort interroge le mode de calcul de la prime et son évolution d'une année sur l'autre.

Philippe Puech précise que la prime est versée par le ministère, alors que les heures complémentaires découlant du référentiel le sont par l'établissement.

Jérôme Copalle explique que la PCA est prélevée sur la subvention du ministère. Donc dans les deux cas, c'est à la charge de l'établissement qui a un principe de responsabilité dans le cadre de ses équilibres budgétaires. C'est le conseil d'administration qui décide le budget alloué à la prime. Des éléments de comparaison entre établissements sont parfois transmis aux secrétaires généraux pour éviter les dérives.

Sylvain Bagarie attire l'attention sur le fait qu'AgroCampus Ouest a eu une intervention de la Cour des comptes qui limitait le référentiel aux activités au face-à-face pédagogique. Il ignore si c'est une directive générale, mais cela explique les choix de l'école.

Philippe Puech précise que l'arrêté du ministère de l'agriculture concernant le référentiel est assez ouvert sur la question et permet la prise en compte d'activités en dehors de la présence des étudiants.

Jana Kändler demande si la feuille de route évoquée précédemment a été transmise aux élus.

Anne-Lucie Wack indique qu'elle pourra être diffusée avec le tableau des binômes et des pilotes.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité

3.2 Finances 35 :50

- 3.2.1 Modification de la délégation de pouvoir de l'administratrice provisoire l'autorisant à décider des admissions en non-valeur dans la limite de 3 000 €.

Anne-Lucie Wack présente la modification de la délégation de pouvoir pour les admissions en non-valeur. Le décret GBCP prévoit que cette compétence du conseil d'administration peut être déléguée au directeur général. La modification proposée permettra de ne pas encombrer les séances du conseil d'administration. Sur le plan opérationnel, c'est le comptable qui propose les admissions en non-valeur à l'ordonnateur.

Christophe Roullé rappelle que ce dispositif s'inscrit bien dans la réglementation. Une admission en non-valeur n'éteint pas le droit que détient l'établissement sur un débiteur (un recouvrement futur est possible), et elle doit se faire lorsque toutes les autres possibilités ont été épuisées par le comptable (décès du débiteur, insolvabilité matérialisée par constat d'huissier...). L'objectif est de rendre la chaîne

efficente. Un reporting est obligatoirement effectué au prochain conseil d'administration sur les éventuelles admissions en non-valeur validées entre 2 séances. Cette procédure est différente des remises gracieuses réalisées lorsque par exemple un étudiant ne peut pas payer ses frais d'inscriptions, et pour lesquelles des provisions sont prévues.

Jana Kändler demande s'il faudra refaire une délibération lorsqu'il n'y aura plus d'administratrice provisoire.

Dominique Chargé confirme qu'il faudra redonner cette délégation à l'administratrice définitive, de même que pour tous les autres pouvoirs qui ont été donnés à l'administratrice provisoire.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité

- 3.2.2 Subvention à l'association Agross Boule de Neige

Armelle Carnet Lebeurrier présente la délibération. Elle explique que cette délibération vient rectifier une erreur sur une délibération précédente du conseil d'administration du 2 décembre 2019 d'Agrocampus Ouest lors du vote sur les soutiens accordés aux associations étudiantes. La subvention concerne un voyage au ski pour les étudiants qui a lieu en février.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité

Intervention de Sylvain Bagarie

Sylvain Bagarie tient à transmettre un message pour son dernier conseil d'administration en tant que Secrétaire Général provisoire de l'Institut Agro.

Il est reconnaissant de la confiance qui lui a été accordée.

Il remercie la DGER, en particulier le bureau des établissements et des contrats pour son accompagnement, ainsi que les équipes de direction des deux écoles et l'agent comptable pour la qualité du travail d'équipe mené et leur investissement. Il salue également la contribution des administrateurs élus et nommés, des représentants du monde professionnel, académique et de la recherche, des partenaires institutionnels.

Il formule deux conseils pour la suite de la mise en place de l'Institut afin d'éviter les écueils possibles :

- D'une part, l'importance de mettre à profit les compétences multiples et de conserver une bonne qualité de dialogue. La construction d'un nouvel établissement étant complexe, elle nécessite de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs et que chacun soit dans une posture d'écoute mutuelle, en faisant preuve d'humilité, pour que le projet aboutisse. Il faut donc continuer à développer un dialogue et des échanges importants.
- D'autre part, la nécessité de consolider les fondations avant de discuter des projets futurs. Il alerte sur l'écho disproportionné parfois accordé à certaines visions portées par AgroSup Dijon, alors que tant de questions ne sont pas encore résolues entre AgroCampus Ouest et Montpellier SupAgro. Il ne faut pas oublier que l'existence d'un établissement se joue dans la vie réelle, c'est-à-dire dans les écoles que les étudiants et les personnels reconnaissent et auxquelles ils s'identifient. Et pour cela, il faut que l'établissement fonctionne, que l'organisation soit posée. Or, beaucoup trop de temps est parfois passé à discuter de plans et à se projeter dans plusieurs années.

Dominique Chargé le remercie également pour sa disponibilité, ses compétences, sa rigueur, sa bienveillance et salue son engagement dans ses missions.

Anne-Lucie Wack et Isabelle Chmitelin adressent aussi leurs remerciements et lui souhaitent une bonne continuation.

Armelle Carnet Lebeurrier le remercie pour son engagement envers AgroCampus Ouest toutes ces dernières années et l'accompagnement dont elle a pu bénéficier.

Didier Gascuel salue la qualité du dialogue qu'il a pu avoir avec Sylvain Bagarie, même lors de désaccords, et approuve la recommandation qui a été faite de s'appuyer sur plusieurs compétences, comme celles juridiques d'un secrétaire général et l'expertise des enseignants-chercheurs. Il signale que le chantier de l'organisation des services « support » (finances, RH, DSI) a fait l'objet de débats, d'incompréhension et d'un certain émoi dans la communauté. L'organisation cible est au cœur du projet

de l'institut car plusieurs questions vont en découler, comme les relations avec l'international. Il pense que l'établissement est en train de fonctionner à l'envers parce que, dans cette phase intermédiaire, il n'a pas été réellement formalisé ce qui est entendu par « établissement national », et ce que signifie l'autonomie des écoles internes n'a pas encore été bien défini en termes de projets et du portage de stratégies, etc. Il souhaite que le conseil d'administration reprenne le temps d'en discuter et qu'en attendant le dialogue se poursuive, notamment avec les élus.

Dominique Chargé le rassure que ces questions de stratégie et d'organisation auront une réponse définitive après la fin de l'administration provisoire, et que l'ensemble des instances se prononceront dessus.

Anne-Lucie Wack partage l'avis selon lequel l'organisation doit être pensée en fonction de ce qu'on veut faire avec l'institut en termes de subsidiarité et de complémentarité des écoles. Elle précise que la réflexion engagée vise à avancer les réflexions autant que possible en période provisoire -en étant vigilant à ne pas préempter des décisions qui relèvent de la gouvernance définitive-, pour que l'institut puisse vraiment prendre son essor le plus rapidement possible à la mise en place de la gouvernance définitive. Elle explique que les élus de chaque école auront le dossier le lundi 22 juin, avant la commission des élus des 3 écoles qui se tiendra le 30 juin. Elle comprend et partage l'impatience de voir l'Institut décoller, mais souligne qu'il faut regarder aussi tout ce qui a déjà été accompli par les équipes. Elle fait part de sa confiance dans le processus engagé, qui a été replacé sur de bonnes bases notamment lors de la dernière commission des élus, et la possibilité de distinguer ce qui peut déjà être fait de ce qui peut être retardé. Elle informe ainsi que le recrutement du responsable financier a déjà été enclenché en raison de l'urgence de ce recrutement.

Isabelle Chmitelin insiste sur la difficulté de cette situation qui dure plus qu'initialement prévu car elle est transitoire tant au niveau du droit que des personnes, avec des recrutements en cours (comme celui du secrétaire général dont les candidatures seront analysées très prochainement). Il faut donc à la fois commencer à construire l'institut, et ne pas préjuger de ce qui va être décidé par le nouveau conseil d'administration qui sera mis en place à l'automne. Elle comprend et se réjouit de cette impatience des uns et des autres, mais considère qu'il ne faut pas enlever aux nouvelles équipes les marges de manœuvre qu'elles auront pour conduire le projet de l'établissement. Les choses avancent quand même avec des rapprochements qui se font, et le projet prendra une nouvelle dimension à l'automne.

4. Informations diverses

4.1 Contrats et conventions signés par l'administratrice provisoire ou par délégation depuis le Conseil d'administration du 19 mai 2020

Anne-Lucie Wack informe qu'elle a une délégation de pouvoir du conseil d'administration pour engager l'établissement jusqu'à 1 million d'euros. Cependant, elle a délégué sa signature à Armelle Carnet Lebeurrier, la directrice d'Agrocampus Ouest pour les conventions concernant Agrocampus Ouest. Anne-Lucie Wack ne signant que les conventions du niveau Institut et celles concernant Montpellier SupAgro. Les listes adressées aux administrateurs récapitulent les conventions signées depuis le dernier conseil d'administration. Anne-Lucie Wack suggère qu'il serait intéressant de faire un retour plus explicatif aux membres du conseil sur l'ensemble des conventions signées (nature, nombre, cartographie...) au moins une fois par an.

Jana Kändler interroge sur les pistes concernant le nouveau Secrétaire Général.

Anne-Lucie Wack indique que la date limite de candidature est fixée au 20 juin.

Isabelle Chmitelin communique le calendrier prévisionnel.

- Cette semaine : Lancement de l'appel à candidatures pour le Secrétaire Général d'Agrocampus Ouest
- Dans les prochains jours : Lancement des appels à candidatures pour le directeur des affaires financières et le Directeur Général de l'Institut Agro

- Dans les prochaines semaines : Proposition des personnalités qualifiées pour le conseil d'administration
- Au mois de juillet : Tenue d'un comité de sélection pour examiner les candidatures concernant le poste de Secrétaire Général de l'Institut Agro
- Début septembre : Prise de fonctions du Secrétaire Général de l'Institut Agro
- 24 septembre : Premiers conseils d'écoles internes à Agrocampus Ouest et Montpellier SupAgro avec élection de leurs présidents qui siégeront de droit au conseil d'administration de l'Institut
- 1^{er} ou 2 octobre : Premier conseil d'administration statutaire avec élection de son président
- 15 octobre : Deuxième conseil d'administration qui sera amené à se prononcer sur les candidatures au poste de Directeur Général

Christine Heuzé revient sur la question des prestations sociales des agents contractuels sur budget (ACB) qu'elle avait posée au conseil d'administration du 24 janvier. Elle pense que même si la commission inter-élus a été l'occasion d'en discuter, il lui semble important de l'évoquer en instance pour avancer là-dessus.

Anne-Lucie Wack indique qu'une réponse a déjà été apportée à cette question au pré-conseil d'administration du 10 juin dernier.

Cédric Valora rappelle que des éléments d'analyse ont été donnés, notamment sur l'impact financier et budgétaire et que l'engagement avait été pris de s'engager formellement à adhérer à ce dispositif lors d'un comité technique ou conseil d'administration avant l'ouverture de la prochaine campagne ministérielle au printemps 2021.

Dominique Chargé remercie l'ensemble des participants et des collaborateurs pour leur engagement dans ces conditions particulières, avec un scénario provisoire qui s'est prolongé. Il considère que la transition et le démarrage de l'Institut ont été réussis et qu'il va falloir désormais aller vers la mise en place de l'organisation définitive et affiner un certain nombre de chantiers. Les prochains conseils marqueront l'entrée dans une nouvelle phase.

Anne-Lucie Wack adresse également ses remerciements à l'ensemble des participants ainsi qu'aux personnalités extérieures pour leur contribution à cette aventure, pendant une période transitoire complexe durant laquelle le soutien de tous est important.

Prochaine séance du conseil d'administration : le 1^{er} ou 2 octobre 2020